

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Muriel Touzain, Patrick Lhermitte,
Excusés, Cyril Stehlin, Alexandre Ulsas (qui a donné pouvoir).

Ordre du Jour :

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion précédente (page 1)
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la dernière réunion (pages 2 et 3)
- 3, Modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Territoire (page 4)
- 4, Au sujet des indemnités des élus (page 4)
- 5, Décision modificative n° 1 2016 (page 4)
- 6, Admission en non-valeur (page 4)
- 7, Siagep délégation de la protection des données (page 4)
- 8, Rémunération de l'agent recenseur (page 4)
- 9, Télédéclaration et télépaiement pour la contribution solidarité. (page 4)
- 10, Point sur le pôle touristique du canal (page 4)
- 11, Point sur les études d'assainissement collectif (page 5)
- 12, Point sur le dossier du SMAU concernant Internet et la téléphonie (page 5)
- 13, Informations (page 5)
Les vœux du conseil municipal - Repas rencontre -
Cartographie des cours d'eau de la commune - loi du 24 mars 2014 sur la compétence urbanisme
Sertrid et déchets ménagers – Installation électrique de l'école – réunion à destination des jeunes
- 14, Questions diverses (page 6)

La réunion débute à 19h 05.

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant un avenant au contrat d'assurance de Groupama. Les élus donnent leur accord.

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2016

Aucune remarque n'a été formulée, le Compte rendu est adopté.

2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis le 10 octobre 2016

La commune a reçu le montant des taxes et retour de TVA qui viendra alimenter son budget 2017 :

- taxe habitation, et taxe foncière des propriétés bâties et non bâties : 54 966 €
- Retour de TVA sur les investissements 2015 : 18 044,46 €. Cette somme peut être à nouveau investie. Une commune qui n'investit pas se prive de possibilités d'investir à moyen terme.

Le mot du maire

« Si nous voulons gérer correctement notre commune, c'est-à-dire tendre à rendre service aux habitants,

nous devons comme nous le faisons, être conscients que l'intercommunalité et la Communauté de Communes sont nos atouts. Intercommunalité pour envisager le pôle scolaire que méritent nos enfants. Communauté de communes pour une politique de développement économique et de respect des règles et

des lois (environnement, règles sanitaires et services).

Dans le respect de cette démarche nous avons fait le point sur le travail réalisé par notre équipe de **2014 à fin 2016**.

Je pense qu'aucun élu, même élu sur une liste d'opposition, ne peut rougir de ce qui a été fait. Nous avons pris le soin de faire réaliser en début de mandat une étude chiffrée de ce que nous souhaitons réaliser. Il nous reste du pain sur la planche pour les années **2017, 2018 et 2019**. En 2019 nous aurons transformé notre commune. C'était notre but, nous réussissons grâce aux élus et aux bénévoles non élus qui nous aident tous les jours à avancer.

Point sur l'action municipale du 10 octobre au 13 décembre 2016. La sécurité autour de l'école a été organisée en fonction des directives préfectorales avec l'interdiction de stationnement de toutes voitures non identifiées autour de l'école. La commune s'est dotée de barrières de sécurité. Le distributeur de pain sera déplacé tout prochainement sur la place communale. Un arrêté municipal réservera exclusivement le parc à voitures créé à l'arrière du bâtiment école, aux locataires du logement, aux enseignants et aux personnes salariées ou bénévoles qui travaillent pour la commune et le Regroupement pédagogique Intercommunal. Un portier audio avec caméra a été installé pour que les enseignants puissent avoir un regard permanent sur la place de l'école. Une sonnette audio a été installée pour les locataires du logement dont l'entrée est maintenant située coté du monument aux morts.

L'installation électrique du logement de l'école pourtant récente, a donné des inquiétudes, les protections ne semblent pas conformes. Nous allons vérifier s'il y a des recours possibles et rétablir rapidement la sécurité exigée. Des courriers recommandés seront envoyés (électricien et maître d'œuvre).

A partir de cette expérience le conseil a décidé de faire expertiser l'installation électrique de la salle de classe.

Rue de l'église : le conseil municipal en accord avec l'agriculteur exploitant une parcelle communale a modifié les écoulements des eaux pluviales de ce secteur ; en 2017 toutes les eaux de ruissellement seront dirigées coté Bretagne pour éviter l'engorgement des réseaux d'eau pluviale à l'intérieur de l'agglomération.

Pour les cérémonies des 11 et 19 novembre, le conseil municipal a invité les Brebottais à participer aux cérémonies du souvenir et du respect à nos morts : ceux qui sont morts pendant la guerre 1914 à 1918 ainsi que ceux qui sont morts pour la libération de notre commune en 1944 et qui nous libérèrent des occupants du régime nazi. La participation de la chorale du souvenir de Vellescot lors de la

cérémonie du 19 novembre a donné à cette cérémonie un aspect particulier notamment à travers la Marseillaise et le chant des partisans.

Mise en conformité des ponts de la rue du moulin. Cette réfection n'est pas due au hasard, elle est liée à la création du trottoir entre la place et l'école. A cette époque, en 2015, Alexandra Bret, adjointe au maire avait évoqué le problème du trottoir du pont qui n'était pas assez large et pratique et je lui avais indiqué que cela était hors de notre compétence, mais que nous interviendrions auprès de la DDT pour que ce problème soit étudié et pris en compte. La Direction Départementale des Territoires a instruit le dossier que les élus ont suivi en permanence. Les travaux financés par la direction des routes du Conseil Départemental ont été réalisés comme convenu en 2017. Le maire précise que la force du conseil municipal est la préparation de dossiers et la connaissance des vrais interlocuteurs et des circuits administratifs où l'important n'est pas de courir vite, mais de partir à temps.

Deux dossiers de demande de subventions ont été déposés dans les délais exigés. Le premier a été déposé fin octobre auprès du Conseil départemental, pour créer un mur de soutènement à hauteur du n° 10 rue de la fontaine jusqu'à l'entrée du lotissement impasse de la fontaine. Cette réalisation permettra de mettre en conformité le trottoir à cet endroit. Le second déposé aux parlementaires et prochainement à la préfecture est lié à un chemin piétonnier qui fera la jonction entre l'école et la nouvelle mairie, pour remplacer l'escalier actuel non-conforme et dangereux.

La commune a été contactée pour une émission de France bleue « Une commune à la une ». Elle a répondu positivement et la rencontre s'est déroulée en mairie sur les lignes directrices suivantes :

1. Un état d'esprit ; être simplement au service de l'intérêt général
2. Situation en début de mandat, ce que nous avons réalisé de 2014 à 2016, les projets de 2017 à 2019
3. Brebotte une commune qui bouge, à travers la vie associative dynamique, le musée, la bibliothèque municipale, la zone natura 2000, le plateau de sport, une place au centre du village, une politique d'accueil touristique, un patrimoine étonnant, un esprit et des choix vers l'intercommunalité, une association née en 1976, une association de chasse encore plus ancienne, une paroisse.

Au sujet de la nouvelle cartographie des cours d'eau de la commune, la mairie a fait parvenir le courrier ci-dessous à DDT police des eaux :

« ...Ce qui apparaît le plus étonnant c'est de lire que" le statut "des écoulements recensés sera déterminé par « un comité » dont je ne connais ni la composition ni le type de fonctionnement. Pour Brebotte nous aimerions des explications sur les critères qui détermineront « le statut » de deux ruisseaux temporaires et sur un fossé qui depuis très longtemps sert à l'évacuation des eaux pluviales du village (Ruisseau temporaire de la Millière et du Pâquis, ruisseau temporaire des Hauts poiriers et de Chavanatte qui fait la limite entre Brebotte et Bretagne, fossé des trous de Marne et de la Nos)

En informations complémentaires nous ajouterons que notre municipalité est confrontée à plusieurs problèmes d'écoulement des eaux pluviales dont deux concernent les eaux du finage de la commune de Recouvrance qui viennent engorger les réseaux d'eau pluviale à l'intérieur du village de Brebotte. Vu les dégâts constatés au printemps 2016 dans notre commune, nous recherchons une solution pour diriger ces torrents d'eau à l'extérieur de la localité » Nous avons contacté les services compétents du Conseil Département, Monsieur Rousse est venu sur le terrain pour constater les faits. Ces sujets ont fait l'objet de débat et de décision au sein de notre conseil. Nous aimerions que ces aspects soient étudiés assez rapidement par les services compétents...».

Les réunions communautaires auxquelles s'ajoute la gestion locale ont été au nombre de quinze de septembre à décembre 2016. Ce sont des réunions importantes car elles définissent les projets communautaires, les représentants de notre commune y font entendre leurs voix.

3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Territoire. En date du 6 octobre le Conseil Communautaire a donné un avis favorable pour la modification des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe. Il s'agit d'ajouter dans les compétences de la Communauté la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. La commune donne un avis favorable pour cette compétence nouvelle.

4. Indemnités des élus, nouvelle lettre du préfet. Le 15 janvier 2016 la préfecture informe la commune qu'en application de la loi du 31 mars 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016 le maire a obligation de prendre son indemnité à taux plein. Le maire de Brebotte et d'autres maires ont saisi les parlementaires pour qu'ils interviennent pour faire annuler cet article de loi inconcevable à leurs yeux. Cet article de loi a été annulé le 8 novembre 2016. Le maire et ses adjoints peuvent donc continuer à faire don de leurs indemnités au budget de la commune pendant la totalité de leur mandat. Une délibération est prise à l'unanimité en ce sens par les élus.

5. Décision modificative n°1 2016. La trésorerie de Delle constate qu'une anomalie comptable existe dans les comptes de la commune depuis les années 2000. Il s'agit d'une somme de 52 065, 66 € concernant des études de plan d'assainissement. Depuis 2000 la compétence assainissement est du ressort de la Communauté de Communes. La trésorière demande que soit effectuée une régularisation avant la fin de l'année. Il faut donc solder ce compte par un mouvement comptable qui ne peut se faire qu'avec l'accord de l'assemblée délibérante du conseil municipal. Les élus donnent leur accord à l'unanimité

6. Admission en non-valeur. Il s'agit d'encaissement que la perception ne peut pas encaisser pour des raisons diverses. Le montant perdu pour la commune s'élève à 18,39 € sur le budget 2016. Le conseil délibère et accepte à l'unanimité la mise en non-valeur de la somme en question.

7. Siagep délégation de la protection des données. Suite à un courrier peu compréhensible du Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Équipements Publics (SIAGEP) sur la sécurité des données informatiques et de la protection des citoyens, les élus sont demandeurs d'informations complémentaires. Ils prendront position sur ce dossier d'ici fin 2017.

8. Rémunération de l'agent recenseur. Il est proposé au regard de l'expérience des derniers recensements de rémunérer l'agent à hauteur de 650 Euros net. La commune recevra de l'état une somme forfaitaire de 616€. L'ensemble des élus donne leur accord.

9. Télé déclaration et de paiement pour la contribution solidarité. Une convention tripartite entre la commune, la trésorerie et un fond de solidarité doit être créée pour mettre en place la « télé déclaration et le paiement de la contribution solidarité. Les élus donnent leur accord.

10. Point sur le pôle touristique du canal. Ce projet est important pour notre commune. Le maire remercie les élus de leur soutien. Cela a permis de mener à bien ce projet. Nous n'avons pas été statiques nous avons invité les responsables de la CCST à venir sur place, nous avons réalisé deux dossiers complets qui ont créé le déclic. Nous pouvons penser que derrière ce travail il y aura pour notre commune une nouvelle activité économique viable. La CCST est maintenant aux commandes, elle va créer dans notre commune son deuxième pôle touristique pour le Sud Territoire. Le plan de financement a été voté en conseil communautaire le jeudi 8 décembre 2016 pour un montant global de 659 000€ HT.

Sont prévus, un bâtiment neuf d'une surface de 200m² au sol comprenant 15 hébergements et les équipements nécessaires pour une restauration de 30 à 40 couverts ainsi qu'une salle de repos. Un camping avec garage à vélos viendra compléter cette structure. Le bâtiment (construction style colombages) sera reculé pour un accès sécurisé et un emplacement plus fonctionnel des parkings. Cette réalisation rend malheureusement nécessaire la démolition de l'ancien bâtiment, trop proche de la route et pas du tout adapté aux contraintes et aménagements modernes nécessaires.

11. Point sur les études d'assainissement collectif. Les études sur l'assainissement collectif des communes de Brebotte, Froidefontaine et Grosne ont commencé. Ces trois communes auront une station d'épuration commune sous forme de lagunage dimensionnée pour 1500 habitants. Cette réalisation s'inscrira dans le plan communautaire. Les travaux pourraient commencer vers 2019/2020, leur durée peut être estimée au minimum à quatre années.

Plusieurs élus de Brebotte suivent la naissance de ce projet, en concertation avec le service assainissement de la Communauté de Communes. Ils ont visité une station similaire en construction pour les communes de Réchesy, Courtelevant, Courcelles et Florimont prévue pour 2000 habitants et celle de Croix, déjà en fonctionnement.

Ils se tiennent informés de l'avancement des études et prévoient d'organiser une réunion publique ou seront présents les responsables du service assainissement.

12. Point sur le dossier du SMAU concernant Internet. A partir du courrier de Mr Chrétien Rayot président de la Communauté de Communes du Sud Territoire, dans lequel « *il prend acte avec une grande inquiétude du report des réunions de la commission et du conseil syndical du SMAU qui devait lancer l'appel d'offre de Délégation de Service Public pour le déploiement du FTTH (fibre optique)* ». Le deuxième adjoint fait le point sur la situation actuelle qui apparaît bloquée. Dans son exposé il présente l'évolution de la situation, les inquiétudes du Président de la communauté, les prises de position du président du Smau Mr Koeberlé, maire de Bavilliers et vice-président du Conseil départemental et présente ensuite un comparatif entre l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt et le département de la Haute Saône sur la situation et les stratégies prises dans ce domaine.

Il rappelle que le Smau a toutes les compétences aménagement territorial numérique et que le président de la CCST, qui est notre représentant direct, dans cette institution y est très minoritaire au regard du Pays de Montbéliard et du Grand Belfort. L'égalité territoriale doit se mettre en place pour que les communes rurales ne soient pas oubliées.

Point sur la téléphonie. Suite aux réclamations des responsables municipaux de notre commune relayées par la Communauté de Communes, des tests de réception ont été effectués sur 5 points de notre commune. Aux regards des résultats ces tests ne semblent avoir aucune crédibilité. Ils sont réalisés par un représentant des différents opérateurs en présence d'une responsable de la préfecture, d'un responsable de Conseil départemental et du maire de la commune. Les conclusions du testeur sont : « *à Brebotte tout est parfait* » alors que tous les Brebottais savent très bien que la réception est plutôt médiocre et aléatoire. En pratique journalière seul un point offre satisfaction pour la réception : celui situé sur le site de l'église et de la nouvelle mairie.

Avenant au contrat d'assurance avec Groupama. Il s'agit d'un avenant concernant le contrat d'assurance du Tracteur communal afin qu'il soit intégré au contrat général dans les mêmes conditions.

13. Informations. La loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR a pour objectif de supprimer la compétence « Urbanisme aux communes » et de transférer cette compétence aux communautés de Communes pour le 26 mars 2017. Les membres de la Communauté de Communes Sud Territoire ne souhaitent pas prendre cette compétence c'est pourquoi il est demandé à chaque commune de refuser ce

transfert de compétences. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Suite à un plan de travail trop chargé, l'entreprise « Ungut » de Brebotte n'a pas pu réaliser les deux chantiers prévus à l'automne 2016 (rue du lotissement du moulin et cour coté église de la nouvelle mairie). En accord avec la commune ces travaux seront réalisés en mars 2017.

Le sapin de Noël a été dressé sur la place de l'école et décoré par des bénévoles, nous les en remercions.

Les vœux du conseil municipal aux habitants, et membres des associations se dérouleront le vendredi 13 janvier 2017 avec invitations particulières aux nouveaux habitants.

Le repas rencontre avec les personnes de 65 ans et plus se déroulera le dimanche 22 janvier 2017.

Il est prévu au cours du premier semestre de l'année 2017 une réunion où seront invités les jeunes de 12 à 18 ans (collège, lycée) dans le but d'échange sur tous les sujets qu'ils souhaiteraient aborder (transport, environnement, sécurité, civisme etc...)

La mairie a reçu une demande d'autorisation ponctuelle pour un camion Pizza sur la place. Le conseil donne son accord.

Le distributeur de pain sera déplacé sur la place du village pendant les vacances de Noël.

Dans le cadre de l'opération initiée par la Communauté de Communes, 12 lampes de rue basse consommation de type LED ont été mises en place en remplacement de vieux lampadaires.

Suite à la réunion du conseil syndical du Sertrid où le maire de Brebotte est un des représentants de la Communauté de communes, une nouvelle intéressante a été annoncée : Il n'y aura pas d'augmentation des coûts de l'incinération des ordures ménagères en 2017.

Dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire les services préfectoraux demandent un recensement des poulaillers sur le territoire de notre commune.

14. Questions diverses Est-il possible de se défendre contre les nuisances sonores de nuit des pompes à chaleur ? Réponse du maire : Nous avons eu échos de cas difficiles à solutionner en ville notamment à Belfort, c'est essentiellement un problème de constructeur et de conciliations. Dans tous les cas la commune n'a pas compétence en ce domaine.

Inscription sur la liste électorale :

Nous invitons chaque personne résidente dans la commune à s'inscrire sur la liste électorale

Cette inscription se fait en mairie aux horaires d'ouverture ; le mardi et le jeudi toute la journée, et le vendredi après midi.

Une dernière permanence se tiendra en mairie le 31 décembre de 10h à 12h

Affouage au Cotais :

Les personnes qui souhaitent bénéficier d'un lot d'affouage doivent se faire connaître rapidement en mairie.